Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

RPQ eau
pour la Reconquête et la Protection de la Qualité de l'eau

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

RPQS Exercice 2017

Assainissement Collectif

***

Communes de PLOURIN-LES-MORLAIX et de PLOUGONVEN



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

Table des matières

1 Caractérisation technique du service 3
1.1 Présentation du territoire desservi 3
1.2 Mode de gestion du service 3
1.3 Estimation de la population desservie 3
1.4 Nombre d'abonnés 4
1.5 Volumes facturés 4
1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 4
1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 4
1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées 5
1.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 7
1.9.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 7
1.9.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 7
2 Tarification de l'assainissement et recettes du service 7
2.1 Modalités de tarification 7
2.2 Facture d'assainissement type 8
2.3 Recettes 9
3 Indicateurs de performance 10
3.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P202.2B 10
3.2 Conformité de la collecte des effluents – P203.3 11
3.3 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 11
3.4 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 12
3.5 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 12
4 Financement des investissements 13
4.1 Etat de la dette du service 13
4.2 Amortissements 13
4.3 Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 13
5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 14
5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité 14
5.2 Opérations de coopération décentralisée 14

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré par Morlaix Communauté depuis le 1er janvier 2017.

- Nom de la collectivité : Communes de PLOURIN-LES-MORLAIX ET DE PLOUGONVEN
- Compétences liées au service : collecte et traitement des effluents
- Territoire desservi : territoire de PLOURIN-LES-MORLAIX ET DE PLOUGONVEN
- Existence d'une CCSPL: Oui
- Existence d'un zonage d'assainissement : Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie.**

Nature de la gestion technique et administrative de la régie :

Gestion du service	Campagne de mesures, conformité des branchements, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, recherche des fuites
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements, des collecteurs
Entretien	De l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des collecteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques, des espaces verts, de la station d'épuration, des postes de relèvement, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, du génie civil, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, du curage des lagunes
Renouvellement	Des branchements, des collecteurs, des clôtures, des postes de relèvement, des canalisations, des installations électriques, des équipements électromécaniques, des installations de télésurveillance, des ouvrages de traitement, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, du génie civil, de la voirie
Prestations particulières	Curages hydrodynamiques, traitement des boues

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert **6 425 habitants estimés au 31/12/2017**.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 917 abonnés au 31/12/2017**.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
PLOURIN-LES-MORLAIX	NR	1 760	-	1 760	
PLOUGONVEN	NR	1 157	-	1 157	
Total	**2 714**	**2 917**	**-**	**2 917**	**+7,5%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **47 abonnés/km** au 31/12/2017.

1.5 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
PLOURIN-LES-MORLAIX	**NR**	**121 269**	
PLOUGONVEN	**NR**	**78 350**	
Total des volumes facturés	**NR**	**199 619**	

1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2017.

1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,534 km de réseau unitaire hors branchements,
- 61,997 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements
- 11,038 km de réseau de refoulement

soit un linéaire de collecte total de **73,035 km**.

Il comporte 21 postes de relèvement.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gérait en 2017 deux stations qui assurent le traitement des eaux usées. Une nouvelle station (remplaçant ces deux stations d'épuration existantes) a été mise en service au début de l'année 2018. Une partie des effluents des communes de Plougonven et de Plourin les Morlaix est transférée vers la station de traitement des eaux usées de MORLAIX.

Station d'épuration de PLOUGONVEN/Communale
Code Sandre de la station : 0429191S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boues activées en aération prolongée
Date de mise en service	Janvier 1976
Commune d'implantation	PLOUGONVEN (29191)
Lieu-dit	Gosvalé
Capacité nominale STEU en EH (1)	4 000 EH
Nombre d'abonnés raccordés	769
Nombre d'habitants raccordés	1 740
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	500

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du			
	☒ Déclaration en date du ...	7 novembre 2013		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau		
	Nom du milieu récepteur	Affluent du cours d'eau du Jarlot		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	30 mg/l	☐ et	☒ ou	90
DCO	90 mg/l	☐ et	☒ ou	90
MES	25 mg/l	☐ et	☒ ou	95
NGL	15 mg/l	☐ et	☒ ou	85
NTK	15/20* mg/l	☐ et	☒ ou	90/85*
NH_4^+	5/8* mg/l	☐ et	☐ ou	90/85*
Pt	2 mg/l	☐ et	☒ ou	90/85*
E. Coli	2000 EC/100ml	** de juillet à octobre / de novembre à mai*		

Résultat moyen de l'autosurveillance 2017

Moyenne annuelle	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
	DBO_5		DCO		MES		NTK		Pt		E. Coli	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc EC/100ml	
	3,5	97,2%	30,5	93,4%	9	94%	3,2	95,4%	1,6	78,8%		
	oui		oui		oui		oui		oui			

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

Station d'épuration de PLOURIN-LES-MORLAIX /Communale

Code Sandre de la station : 0429207S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boues activées en aération prolongée
Date de mise en service	Mai 1994
Commune d'implantation	PLOURIN-LES-MORLAIX (29207)
Lieu-dit	Kerbalanen / Kersody
Capacité nominale STEU en EH (1)	3 200 EH
Nombre d'abonnés raccordés	928
Nombre d'habitants raccordés	2 000
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	525

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du			
	☒ Déclaration en date du ...	7 novembre 2013		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau		
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Gwazh Gwisgwen		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	30 mg/l	☐ et	☒ ou	90
DCO	90 mg/l	☐ et	☒ ou	90
MES	25 mg/l	☐ et	☒ ou	95
NGL	15/20* mg/l	☐ et	☒ ou	90/85*
NTK	10/15* mg/l	☐ et	☒ ou	90/85*
NH_4^+	5/8* mg/l	☐ et	☐ ou	90/85*
Pt	2 mg/l	☐ et	☒ ou	90/85*
E. Coli	2000 EC/100ml	** de juillet à octobre / de novembre à mai*		

Résultat moyen de l'autosurveillance 2017

	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Moyenne annuelle	DBO_5		DCO		MES		NTK		Pt		E. Coli	
	Conc mg/l	**Rend %**	**Conc mg/l**	**Rend %**	**Conc mg/l**	**Rend %**	**Conc mg/l**	**Rend %**	**Conc mg/l**	**Rend %**	**Conc EC/100ml**	
	3,8	99,1%	40,5	94,2%	5,5	98,9%	5,9	94,6%	1,9	86,2%		
	oui		oui		oui		oui		non			

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

1.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2016 en tMS**	**Exercice 2017 en tMS**
Station d'épuration de PLOUGONVEN (Code Sandre : 0429191S0001)	14,2	12,8
Station d'épuration de PLOURIN-LES-MORLAIX (Code Sandre : 0429207S0001)	25,7	27,7
Total des boues produites	**39,9**	**40,5**

1.9.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2016 en tMS**	**Exercice 2017 en tMS**
Station d'épuration de PLOUGONVEN (Code Sandre : 0429191S0001)	14,2	12,8
Station d'épuration de PLOURIN-LES-MORLAIX (Code Sandre : 0429207S0001)	25,7	27,7
Total des boues évacuées	**39,9**	**40,5**

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs		**Au 01/01/2017**	**Au 01/01/2018**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an) Abonnement			
	PLOUGONVEN	50,91 €	53,64 €
	PLOURIN-LES-MORLAIX	51,82 €	
Part proportionnelle (€ HT/m³) Le mètre cube			
	PLOUGONVEN	1,45 €/m³	1,52 €/m³
	PLOURIN-LES-MORLAIX	1,46 €/m³	
Part du délégataire			
Sans objet (gestion en régie)			
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10%	10%
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte	0,18 €/m³	0,18 €/m3

Frais d'accès au service	**Au 01/01/2017**	**Au 01/01/2018**
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)		
Construction neuve	1 650 €	1 400 €
Construction existante	1 152 €	700 €

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

2.2 Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle			
PLOUGONVEN	50,91	53,64	
PLOURIN-LES-MORLAIX	51,82		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité			
PLOUGONVEN	224,91	**236,04**	+4,95%
PLOURIN-LES-MORLAIX	227,02		+3,98%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	
TVA			
PLOUGONVEN	24,65	25,76	
PLOURIN-LES-MORLAIX	24,86		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³			
PLOUGONVEN	46,25	47,36	
PLOURIN-LES-MORLAIX	46,46		
Total TTC Facture 120 m3			
PLOUGONVEN	**271,16**	**283,40**	**+4,51%**
PLOURIN-LES-MORLAIX	**273,48**		**+3,63%**
Prix TTC au m³			
PLOUGONVEN	**2,26 €/m3**	**2,36 €/m3**	
PLOURIN-LES-MORLAIX	**2,28 €/m3**		

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage moyen de Morlaix Communauté (75 m³/an) sont :

Facture type 75 m3	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Total TTC Facture 75 m3			
PLOUGONVEN	**190,48**	**199,25**	**+4,61%**
PLOURIN-LES-MORLAIX	**192,30**		**+3,61%**
Prix TTC au m³			
PLOUGONVEN	**2,54 €/m3**	**2,66 €/m3**	
PLOURIN-LES-MORLAIX	**2,56 €/m3**		

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	***NR***	**430 259,00**	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
Recette pour boues et effluents importés			
Total recettes de facturation		**430 259,00**	
Recettes de raccordement			
Recettes liées aux travaux			
Total autres recettes			
Total des recettes	***NR***	**430 259,00**	

Recettes de l'exploitant :

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

3 Indicateurs de performance

3.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P202.2B

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Nombre de points	Obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto surveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	Oui **(1) (2)** : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	Condition pour 10 pts VP 2252	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	**120**	**95**

(1)Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253
(2)un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(3)un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

3.2 Conformité de la collecte des effluents – P203.3

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de PLOUGONVEN/Communale (Code Sandre : 0429191S0001)	NR	100	100
Station d'épuration de PLOURIN-LES-MORLAIX /Communale (Code Sandre : 0429207S0001)	NR	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** pour la station de PLOUGONVEN et de **100** pour la station de PLOURIN-LES-MORLAIX.

3.3 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de PLOUGONVEN/Communale (Code Sandre : 0429191S0001)	NR	100	100
Station d'épuration de PLOURIN-LES-MORLAIX /Communale (Code Sandre : 0429207S0001)	NR	100	0

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** pour la station de PLOUGONVEN et de **0** pour la station de PLOURIN-LES-MORLAIX.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

3.4 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de PLOUGONVEN/Communale (Code Sandre : 0429191S0001)	NR	100	100
Station d'épuration de PLOURIN-LES-MORLAIX /Communale (Code Sandre : 0429207S0001)	NR	100	0

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** pour la station de PLOUGONVEN et de **0** pour la station de PLOURIN-LES-MORLAIX.

3.5 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Stations d'épuration de PLOURIN-LES-MORLAIX ET DE PLOUGONVEN :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	40,5
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : STEP de Morlaix	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		**40,5**

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100**.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

4 Financement des investissements

4.1 Etat de la dette du service

Le service public d'assainissement collectif des communes de PLOURIN-LES-MORLAIX ET DE PLOUGONVEN est intégré au budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE. L'état de la dette est donc global pour l'ensemble des communes gérées en DSP sur ce budget (Plougonven, Plourin-les-Morlaix, Plouegat-Moysan, Botsorhel, Lannéanou, Pleyber-Christ, Plouézoc'h, Garlan, St-Jean-du-Doigt, Plouegat-Guerrand, Le Cloître St Thégonnec, Plouneour-Menez, Taulé et Locquénolé).

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE est de :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		5 112 122,22 €	**4 895 476,57 €**
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital		**216 646,65 €**
	Intérêt		**95 475,87 €**

4.2 Amortissements

De la même manière, les amortissements sont globalisés pour l'ensemble des communes relevant du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE.
Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 0 € sur ce budget.

4.3 Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets réalisés	Montants en €HT
Création d'une nouvelle station d'épuration à Plougonven (en remplacement des 2 stations anciennes existantes)	**1 936 000 €**
Réseau de transfert de Plourin-les-Morlaix vers Plougonven	**1 250 000 €**
Numérisation des plans réseaux et station	**10 000 €**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €HT
Extension du réseau d'assainissement pour le raccordement du hameau de Coatelan et Petite Forêt	**200 000 €**
Etude pour le déplacement du point de rejet de la STEP et achat de terrains	**35 000 €**
Création d'un poste de relevage et d'un réseau pour le raccordement de Meshir (8 habitations)	**75 000 €**
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Plougonven	**130 000 €**
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Plourin-les-Morlaix	**109 000 €**

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20180926-ANNEX_D18_152-DE

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

- Recouvrement

Désignation	2016	2017
Créances irrécouvrables (€)	NR	NR
Taux de créances irrécouvrables (%)	-	-
Taux d'impayés sur factures hors travaux de l'année précédente (%)	-	-

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

SANS OBJET.